

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Toute ABI à une épreuve (CC ou CT) implique un DEF dans l'ECUE.

Sont considérés comme ABJ par ECUE et par semestre : les absences justifiées et les retards de plus de 15 minutes.

Un étudiant est ABJ (donc 0 à l'ECUE) au-delà de :

- 2 Absences justifiées + 0 retard

- 1 absence justifiée + 2 retards

- 0 absence justifiée + 3 retards

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)	AJAP conditionnée à l'obtention d'un semestre et d'un semestre supérieur ou égal à 8/20		
Existence d'une note seuil	Non		
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les semestres et les UE		

3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
L2-L3	Périodes d'observations en école ou en structure sociale		Périodes intégrées à des enseignements
L3	Terrains professionnels d'initiation à la recherche		Périodes intégrées à des enseignements pouvant prendre la forme (pour certains groupes TD en raison des besoins liés à des terrains de recherche spécifiques) d'activités et projets

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	Non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	Non	Accompagnement assuré par l'équipe pédagogique dans le cadre du des enseignements
Module de préparation à l'insertion professionnelle	Oui	PPP tout au long du cursus
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)		